

DÉIEREKIERFENT RULLJEN



Le nouveau cimetière
pour animaux domestiques



Wiltz
Capitale des Ardennes

Pourquoi un cimetière pour animaux domestiques?

Le nouveau cimetière pour animaux domestiques de Roullingen, dans une clairière à proximité du cimetière forestier «Jongebësch», est une dernière demeure pour votre animal de compagnie bien-aimé et un lieu approprié pour faire son deuil.

Il est possible d'y faire disperser les cendres de son compagnon décédé.



Quels animaux peuvent y être inhumés?

Les cendres de tous les animaux domestiques jusqu'à un poids vif de 100 kg peuvent être dispersées sur le cimetière pour animaux si le propriétaire de l'animal domestique est domicilié au Luxembourg. Pour des raisons légales, l'inhumation d'un cadavre n'est pas possible.

La dispersion de cendres provenant de l'incinération d'animaux ne peut avoir lieu qu'avec une autorisation écrite de la commune sur présentation d'un certificat d'incinération émis par un établissement agréé au titre du règlement (CE) n°1069/2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés.

Comment se déroule l'inhumation d'un animal?

Pour faire disperser un animal domestique au «Déierekierfent», une demande est à introduire auprès du bureau de la population de la commune de Wiltz. Ensuite, le demandeur reçoit une confirmation de date pour la dispersion des cendres.

Le jour de la dispersion, le propriétaire apporte l'urne au «Déierekierfent», où un agent communal disperse les cendres. S'il le souhaite, le propriétaire de l'animal peut organiser lui-même un accompagnement musical de la cérémonie.



La pose de pierres tombales et de plaques commémoratives n'est pas autorisée, mais la commune tient un registre des animaux inhumés. La taxe pour la dispersion s'élève à 50 €.

Où trouver le «Déierekierfent»?

«Jongebësch»

Accès par la rue «Am Groussfeld», Roullingen

Contact:

Commune de Wiltz

Bureau de la population

Grand-rue 2, L-9530 Wiltz

Tél.: 95 99 39 1

E-mail: biergeramt@wiltz.lu

www.wiltz.lu